

PRINTEMPS DE BOURGES – 23 avril 2004

QUELLE POLITIQUE EUROPEENNE POUR LA MUSIQUE ?

TOURNEES ET CIRCULATION DES ARTISTES.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE DANIEL COLLING, PRESIDENT DU CNV.

Chers amis,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir dans le cadre de ces « tribunes du Printemps », en ma qualité de directeur du Printemps de Bourges et de Président du CNV.

Rarement me semble-t-il, des Rencontres professionnelles organisées ici, dans le cadre du Printemps, auront réuni un plateau aussi ouvert d'intervenants de différents pays de l'Union Européenne, et je tiens sur ce point à remercier notre partenaire, le Bureau Européen de la Musique, et son secrétaire général, Jean-François MICHEL, pour leur contribution décisive à la bonne organisation de ces rencontres.

Quelques mots d'abord, pour commenter les raisons qui ont incité le CNV à prendre une telle initiative.

A quelques jours de son nouvel élargissement, l'Europe, dans sa dimension institutionnelle, demeure une entité lointaine, qu'il nous semble toujours difficile d'approcher.

Pour autant, nous savons tous qu'un nombre toujours croissant de décisions ou d'initiatives en tous genres se prennent à Bruxelles, y compris sur le terrain de la culture et de ceux qui la font et qui en vivent.

Comme très souvent, nos collègues des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel ont pris quelques longueurs d'avances sur nous en obtenant la mise en place de programmes d'accompagnement et de soutien à l'échelle européenne, qui ont, semble-t-il, fait la preuve de leur efficacité et contribué d'une certaine façon à l'affirmation d'une Europe de l'image.

Peut-on nourrir de telles ambitions pour la musique et les industries musicales ? On ne voit pas les raisons pour lesquelles il faudrait s'en priver, alors que certaines études ont montré que le poids de la musique en Europe, tant en termes d'emplois que de chiffre d'affaire, dépassait celui du cinéma et de l'audiovisuel, et que la musique constitue par ailleurs un enjeu culturel majeur, à l'échelle de la planète, et l'un des principaux vecteurs du combat que nous devons mener en faveur de la diversité.

Mais il ne suffit pas de proclamer une ambition ; encore faut-il se donner les moyens adéquats de l'atteindre, ce qui suppose un lien étroit entre les décideurs européens, toutes institutions confondues, et les acteurs culturels et professionnels supposés être les bénéficiaires de programmes conçus à leur intention.

De tels dispositifs existent déjà, à une échelle modeste, sous la forme de programmes pilotes, et nous ne pouvons ignorer qu'ils désignent le spectacle vivant comme un axe prioritaire d'intervention. Vos débats permettront sans doute de les évoquer.

Nous savons également qu'ils sont supposés se développer, à échéance de 2007, sous des formes nouvelles, et dans des proportions bien plus conséquentes.

Il faut donc s'en réjouir, tout en faisant preuve d'une grande vigilance, tant ces périodes préparatoires revêtent une importance capitale, et tant les meilleures intentions peuvent être trahies par des traductions inadaptées.

C'est à ce stade que notre établissement, qui fédère aujourd'hui 950 entreprises de spectacles, se sent investi d'une mission de veille à l'égard des projets européens, avec le souci qu'ils répondent au plus près des attentes des professionnels de notre secteur d'activité.

A l'inverse, et pour bien me faire comprendre, je pense que le CNV pourrait se voir reprocher de faillir à ses missions si nous assistions, dans quelques années, à la mise en place de programmes à l'échelle européenne, totalement coupés des réalités et des besoins de nos entreprises.

Nous n'en sommes pas là, fort heureusement, et nous savons pouvoir compter sur l'EMO pour entretenir cette vigilance de tous les instants.

Pour en revenir à notre réunion de ce jour, j'ai été informé que de regrettables circonstances de calendrier et certains mouvements récemment intervenus au sein des services de la commission nous privaient de la présence de ses représentants.

Dans ces conditions, et en accord avec l'EMO, il nous a semblé d'autant plus intéressant d'entendre les témoignages de divers professionnels européens, dont l'expérience devrait permettre de tracer les grandes lignes de ce que seraient nos attentes communes à l'égard de programmes communautaires en faveur de la scène musicale et de la circulation de nos productions dans les territoires de l'Union.

D'où la proposition qui sera faite, à l'issue de vos débats, d'en faire une synthèse sous la forme d'une plate-forme, ou d'un manifeste, à l'intention des instances communautaires.

Je suis persuadé que vos débats permettront de faire progresser cette cause commune que nous devons défendre. Je tiens à remercier de nouveau les intervenants, dont la plupart ont spécialement effectué le déplacement à Bourges, pour leur engagement en faveur de cette cause, ainsi que l'ensemble des participants à notre rencontre d'aujourd'hui.

Merci enfin à l'EMO et à son secrétaire général, persuadé que notre nouveau partenariat apportera rapidement des preuves tangibles de sa pertinence et de son efficacité.

Daniel COLLING.